

### CHAPITRE III: PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES JEUNES

Dans le Message du Chef de l'Etat à l'occasion du Nouvel An 1985, il est dit que l'année 1985 doit fournir l'occasion non seulement d'évaluer les activités déjà effectuées mais aussi de donner une impulsion nouvelle aux programmes de leur promotion. C'est dire que cette année constitue une étape importante dans le renforcement des activités en cours et le démarrage de nouveaux programmes en faveur des jeunes.

Les programmes envisagés au cours des prochaines années sont liés à trois priorités, à savoir: la formation-information, la production-emploi et l'encadrement d'appui.

Nous allons passer en revue les principales actions à effectuer dans ces domaines ainsi que les voies et moyens pour atteindre les objectifs assignés.

Les quelques réflexions formulées ci-après constituent un écho à l'appel du Chef de l'Etat dans Son Message du Nouvel An, lorsqu'il disait: «J'invite plus particulièrement les parents, les Autorités Communales, les organisations de jeunes et les différents services techniques intéressés par les activités de production, par la culture et les sports pour qu'ils jouent pleinement leur rôle d'éducation, d'encadrement administratif et technique en inscrivant leurs actions dans des perspectives à long terme de lutte contre le sous-emploi, l'analphabétisme et la délinquance. Les jeunes d'aujourd'hui sont les responsables de demain. Les programmes d'activités à mettre en œuvre devront s'apprécier dans leurs effets sur la production, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie».

Suite aux Directives du Chef de l'Etat, le Ve Congrès du M.R.N.D. a formulé un certain nombre de recommandations sur la promotion de la jeunesse qui devront orienter les activités de ce secteur au cours des prochaines années. Les principales résolutions dans ce domaine sont les suivantes :

Le Ve Congrès a demandé aux Communes, Secteurs et Cellules de mettre en place un programme clair concernant la sensibilisation des jeunes aux actions de développement.

Le Congrès a également demandé au Gouvernement de soutenir les associations des jeunes en leur octroyant notamment les équipements de base et de coordonner les actions des jeunes pour un meilleur encadrement ainsi que de continuer à soutenir le sport et les loisirs notamment en aidant les préfectures et les communes à construire des terrains des jeux.

Dans le domaine culturel, il est recommandé de stimuler davantage les jeunes et les encourager à s'entraîner aux jeux, à l'artisanat d'art et à la connaissance de tout ce qui a trait à la culture rwandaise.

Toutes ces recommandations et le Plan National de Développement 1987-1991 actuellement en préparation guideront les actions de la jeunesse au cours des prochaines années. Nous allons esquisser ci-dessous les programmes prioritaires qui portent notamment sur :

- la formation et l'information
- la production
- l'encadrement familial, social, économique, politique et administratif.

#### **1) Formation — Information**

La formation doit être conçue non seulement sur le plan technique mais aussi dans le souci d'une meilleure information politique, économique et culturelle des jeunes. Dans Son Message au Campus Universitaire de Nyakinama, le Chef de l'Etat a tracé les grandes lignes à suivre dans ce domaine en ces termes :

« C'est dire que nos médias devront prendre une part plus active, voir prépondérante, dans cette mobilisation générale en faveur de nos jeunes. Pour cela, il faut une impulsion nouvelle dans notre politique

d'information. Le 5 Juillet passé, après avoir constaté que nous avons réalisé beaucoup de progrès dans le domaine d'information, j'ai très clairement exprimé la volonté du Gouvernement de tout faire pour que tous les moyens d'information dont nous disposons soient utilisés et mis à la disposition des gens, qu'ils soient renforcés et qu'ils servent à la promotion du débat sur le développement, à la consolidation nationale, à l'approfondissement de la cohésion culturelle et politique de notre Pays, à l'échange des idées et des expériences ».

Pour mettre en œuvre cette Directive Présidentielle, il importe que tous les services chargés de l'éducation populaire, de l'information ainsi que de la formation technique et de la promotion culturelle harmonisent leurs actions. Une concertation s'avère d'autant plus nécessaire qu'elle permet d'utiliser rationnellement les ressources budgétaires et humaines qui sont limitées, tout en évitant la dispersion des efforts.

En ce qui concerne l'information, une concertation est déjà engagée entre le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et l'Office Rwandais de l'Information en vue de développer les émissions radiodiffusées consacrées aux problèmes et aux programmes de la Jeunesse conformément au vœu du Chef de l'Etat tel qu'exprimé dans Son Discours au Campus de RUHENGARI. Afin de faire parler les jeunes eux-mêmes et échanger des expériences en matière de développement, des émissions innovatrices et des groupes d'écoute-radio animés par les encadreurs communaux de la Jeunesse sont envisagées.

A ces émissions participeront les jeunes, leurs parents ainsi que les différents services tant publics que privés. Pour les opérations importantes en faveur des jeunes, il y aura lieu d'insérer des articles dans la presse écrite officielle et privée. L'information devra par ailleurs, s'appuyer sur des expériences d'autres pays. Ce qui implique des missions de contact avec l'extérieur, des stages et des voyages d'études pour les jeunes et leurs responsables dans d'autres pays, en

particulier ceux du Tiers-Monde aux structures socio-économiques semblables aux nôtres pour voir ce qui s'y fait en matière de technologie et de méthodes d'approche pour les activités socio-économiques et culturelles des jeunes.

Dans le domaine de l'éducation populaire, les Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente (C.C.D.F.P.) sont d'orès et déjà engagés dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de formation. Les Encadreurs Communaux de la Jeunesse doivent se montrer plus actifs pour y insérer des programmes en faveur des jeunes qui ne sont encadrés ni dans les CERAI ni dans les Chantiers de Jeunes.

Afin d'appuyer l'alphabétisation des jeunes et faciliter ainsi leur information écrite, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif poursuivra l'effort déjà engagé en 1985 compte tenu de ses possibilités en fournissant aux communes des livres et des brochures de lecture pour les jeunes. Ces Communes pourront également être épaulées dans l'alphabétisation par les organisations non Gouvernementales telles que les organisations religieuses, et les mouvements de jeunesse œuvrant dans leur région.

En matière de perfectionnement technique et de suivi des lauréats déjà formés dans les C.F.J. et dans les CERAI, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif devront harmoniser les Programmes des CERAI et des Chantiers de jeunes afin d'éviter les doubles emplois et tenir compte des possibilités d'intégration des jeunes lauréats dans le circuit de production.

Etant donné que les Centres de Formation de Jeunes ont été créés au moment où les CERAI n'existaient pas, le moment est venu de les restructurer, compte tenu des objectifs des 2 systèmes de formation. Dans la mesure où les CERAI d'une part ne sont pas suffisamment nombreux pour accueillir tous les jeunes terminant la 8e année et où d'autre part ces mêmes CERAI n'accueillent pas les non scolarisés et

les déscolarisés n'ayant pas terminé le cycle complet du primaire, les C.C.D.F.P. s'occuperont de ceux qui n'ont pas été dans un centre de formation tandis que certains centres de formation des jeunes existants seront convertis en véritables Chantiers des Jeunes. Leurs programmes seront revus en les adaptant aux besoins de recyclage et de perfectionnement des membres de groupements socio-économiques des jeunes et à l'intégration des jeunes dans le circuit de production.

Les matières techniques seront diversifiées et adaptées en prenant en considération les ressources naturelles locales à valoriser et les besoins de consommation et d'équipement à satisfaire. Par ailleurs l'horaire et la durée de formation seront aménagés afin de permettre aux jeunes de pratiquer chez eux ou dans les groupements ce qu'ils ont appris au Chantier de Jeunes.

En conséquence, ces Centres de Jeunes devront se spécialiser techniquement en privilégiant la formation par cohorte compte tenu des besoins du marché de l'auto-emploi et constituer des ateliers modèles de production dont les produits pourront alimenter un fonds d'appui aux activités des jeunes.

En plus des techniques agricoles, d'élevage, de menuiserie et de maçonnerie, seront également développées d'autres technologies telles que la valorisation de l'argile (matériaux de construction et céramique), les travaux d'hydraulique rurale, du fer (forge), du cuir (maroquinerie, fabrication de ballons), du papyrus, du sisal, de la mécanique-soudure et de la valorisation d'autres matières premières locales.

Les Chantiers des jeunes devront faire preuve d'imagination pour fabriquer à partir des ressources nationales certains produits actuellement importés, en accordant la priorité aux biens de consommation et d'équipement liés à l'autosuffisance alimentaire.

Comme l'a montré la dernière exposition des produits artisanaux, certains outils de menuiserie et de maçonnerie ainsi que des machines-outils (défibreuse, dépulpeuse) peuvent être fabriqués dans le Pays. Il en est de même de certains équipements sportifs et du matériel de culture attelée. Les chantiers des jeunes devront développer de telles productions dans leurs ateliers, tout en aidant les jeunes lauréats sortant de ces chantiers à créer des groupements artisanaux pour satisfaire les besoins de la population dans ce domaine.

Comme les Communes ne sont pas encore dotées de bibliothèques communales, chaque Chantier des jeunes va constituer une bibliothèque et se doter de salle de lecture ainsi que de cinéma-théâtre pour permettre aux jeunes de la région qu'elles desservent de s'informer sur la situation économique, politique, sociale et culturelle du Pays. Cela va faire du centre non seulement un lieu de formation et de production mais aussi celui d'informations et de culture.

Bien que la plupart des centres de formation disposent d'infrastructures satisfaisantes et que d'autres peuvent rapidement compléter celles qui existent, le problème qui se pose avec le plus d'acuité porte sur l'insuffisance du personnel de gestion et d'animation des activités socio-économiques et culturelles ainsi que du budget de fonctionnement. Aussi, l'encadrement administratif, financier et technique

7

doit-il être renforcé notamment pour ce qui est de l'animation de développement et de la gestion du patrimoine des Chantiers des Jeunes.

Par ailleurs, le niveau des instructeurs techniques sera relevé grâce à des recyclages périodiques et au recrutement de cadres plus qualifiés pour mieux maîtriser certaines technologies et les adapter au contexte local.

Les principales innovations technologiques doivent porter sur les domaines suivants :

- travail du bois
- mécanique — soudure
- forge
- travail du cuir
- habillement, broderie, vannerie, tapisserie
- culture attelée
- valorisation d'argile et d'autres carrières
- services de construction et de réparation.

Cette liste sans être exhaustive indique quelques possibilités de spécialisation susceptibles d'avoir un rayonnement dans la zone desservie par les différents centres. En outre, les Chantiers des Jeunes qui disposent de domaines agricoles ou d'élevage doivent servir de champ de démonstration et de multiplication des semences pour la population de la région en valorisant de façon rationnelle ces terres concédées.

Les récoltes seraient en partie distribuées aux jeunes sous forme de semences sélectionnées, tandis que le bétail serait diffusé dans le milieu rural notamment auprès des groupements socio-économiques. Toutes les fournitures et l'outillage de base pour les centres de production et les groupements des jeunes se feraient sous forme de crédit pour que les remboursements servent à de nouveaux prêts, ce qui avec une dotation initiale d'un certain montant constituerait un

fonds permanent d'appui aux activités productives des jeunes. Par la suite, si le projet s'avère viable, il y aura lieu de recourir à des crédits bancaires garantis.

L'objectif à atteindre dans l'avenir plus ou moins rapproché est de créer un chantier des jeunes par Préfecture. Celui-ci servira d'antenne régionale du Département ayant la jeunesse dans ses attributions pour ce qui est de l'appui technique et matériel des groupements socio-économiques des jeunes de la région.

Par ailleurs, ces chantiers poursuivront leur soutien promotionnel des activités de production des jeunes en facilitant l'acquisition groupée de biens d'équipement de base et en aidant à la commercialisation des produits des groupements de production de la région desservie.



## 2) Promotion des activités économiques des jeunes.

Conformément à la résolution du dernier Congrès du M.R.N.D., le cadre des activités des jeunes est celui de la Commune, du Secteur et de la Cellule. Aussi, ces activités doivent-elles s'intégrer dans le Plan d'Action Communale et dans les Programmes Communaux de Développement.

En attendant qu'une étude approfondie soit menée pour identifier les activités des jeunes, le programme envisagé pour les prochaines années porte sur le renforcement des actions en cours de réalisation, en particulier celles qui sont effectuées par les chantiers de jeunes, les groupements socio-économiques et les mouvements de jeunesse ainsi que sur l'extension au niveau de toutes les Communes des programmes de promotion d'emploi et de production actuellement mis en oeuvre sous forme pilote. Il s'agit notamment du programme spécial de Travaux Publics à haute intensité de main-d'oeuvre ( le reboisement, l'hydraulique rurale, l'aménagement des marais, etc ) et le programme du secteur non structuré qui vise la promotion du secteur informel de l'artisanat.

Les expériences menées au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse dans les différents domaines précités ont montré que les jeunes sont capables de s'organiser pour la production pour autant qu'ils disposent de ressources matérielles adéquates, d'infrastructures et d'équipements de base ainsi que d'encadrement technique. Parmi les ressources à mettre à leur disposition il convient de citer :

Les terres agricoles non occupées ( ibisigara ) et les parcelles de marais. Pour en bénéficier, le concours du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et des Forêts ainsi que des Autorités Communales et Préfectorales reste indispensable.

Toutefois, pour qu'une telle opération soit rentable, elle doit être accompagnée d'un encadrement technique visant à vulgariser les méthodes culturales modernes ainsi que par la fourniture de semences sélectionnées, d'engrais, d'insecticides et d'outillage approprié.

Pour les jeunes qui n'ont pas de terres cultivables, il importe de leur réserver des emplois dans d'autres secteurs productifs de biens et de services tels que l'artisanat de production de biens et de services. A cet effet, les jeunes ayant acquis une formation technique seront encouragés à constituer des groupements artisanaux. En outre, les ateliers communaux d'artisanat existants ou prévus dans certaines communes peuvent collaborer techniquement et matériellement avec ces groupements, notamment en centralisant les approvisionnements de matières premières et les commandes des produits finis ainsi qu'en recyclant des membres de ces groupements.

Les services de l'Administration Centrale, des Préfectures et des Communes constituent également un soutien important lorsqu'ils passent des commandes de constructions, de mobilier et d'autres équipements aux groupements socio-économiques de jeunes. De ce fait, les actions entreprises par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et certaines communes qui privilégient les constructions et des équipements de leurs centres par les jeunes constituent autant d'encouragements pour ces groupements. Ces expériences sont à étendre et à imiter par d'autres services tant publics et privés qui veulent stimuler les activités des jeunes et les intégrer dans le circuit de production nationale.

S'agissant plus spécialement de la production des chantiers des jeunes et des centres de formation, un fonds de roulement nécessaire à la valorisation des domaines concédés et à la fabrication des produits commercialisables a été accordé depuis l'année 1985. Ce fonds de roulement est à renforcer pour soutenir les activités productives nécessaires à l'auto-financement de ces Centres et à leur autonomie de gestion.

Enfin, il est prévu de mettre en place un mécanisme permettant aux groupements socio-économiques des jeunes d'accéder au crédit bancaire et d'améliorer le circuit de commercialisation de leurs produits.

En attendant que ces groupements puissent s'intégrer dans le circuit bancaire, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a instauré un système de crédit pour les groupements socio-économiques qui se consacrent aux activités économiquement viables par l'intermédiaire des Autorités Préfectorales.

Il importe de signaler par ailleurs que les Banques Populaires ont créé la Banque des artisans à KIGALI. D'autres banques de ce type peuvent être créés ailleurs pour autant qu'ils organisent suivant les critères exigés.

Le système de commercialisation des produits agricoles vivriers mis en place par l'OPROVIA et les Comptoirs de Produits Artisanaux créés par le Ministère des Mines, de l'Industrie et de l'Artisanat sont également accessibles aux produits des jeunes.

489

### 3) Promotion des activités socio-culturelles

Dans Son Message au Campus Universitaire de Ruhengeri, le Chef de l'Etat a souligné avec vigueur l'importance de la culture dans le développement national en général et dans la promotion de la jeunesse en particulier en ces termes : « Un dernier aspect que j'aimerais aborder aujourd'hui et qui est également vital pour préserver un avenir sûr, c'est cet équilibre entre la sauvegarde, la valorisation de notre héritage culturel, gardien de notre dynamique sociale et les exigences de ce que l'on appelle modernisation...

La grande tâche que vous incombe aujourd'hui, qui vous incombera demain, jeunes militantes et jeunes militants, c'est d'être l'instrument de l'identification culturelle de notre peuple — la source de son enrichissement, grâce au contact et à la fréquentation d'autres cultures, d'autres civilisations en tirant avec discernement, ce qu'elles ont de plus précieux ».

Afin de répondre à cet appel du Chef de l'Etat, les jeunes doivent s'imprégner de la culture nationale en écoutant attentivement leurs parents, les vieux sages et leurs formateurs qui de leur côté doivent être à la hauteur de leurs tâches et leur montrer une vie exemplaire s'inspirant de la sagesse rwandaise. En outre, les échanges culturels et sportifs entre les jeunes sont à promouvoir dans le cadre de la formation-information ainsi qu'à travers des manifestations culturelles et de loisirs.

Au niveau communal et local, il importe d'organiser des ballets et des activités sportives des jeunes en réservant une place importante aux jeux traditionnels. Sur le plan national, l'Etat poursuivra ses efforts dans l'aménagement des infrastructures sportives et culturelles, tandis que la population doit consentir une contribution efficace des aménagements sportifs à l'échelon des communes et des secteurs.

En matière d'équipements, il faudra encourager la fabrication au Rwanda d'articles et de matériel sportif dans nos ateliers et ne

commander à l'étranger que les produits qu'on ne peut fabriquer dans notre Pays, conformément à l'une des recommandations du Ve Congrès du M.R.N.D.

Par ailleurs, la formation des animateurs et des spécialistes dans le secteur sportif et de loisirs devra se poursuivre pour mieux encadrer les jeunes dans ce domaine.

Au niveau des échanges culturels et sportifs internationaux, eu égard aux moyens budgétaires limités, nos priorités seront caractérisées par des rencontres visant à consolider les liens d'amitié et de coopération avec les jeunes des pays voisins d'abord, ensuite avec ceux des pays membres des Organisations régionales auxquelles notre Pays a adhéré.

En outre, la coopération internationale en matière culturelle et sportive sera intensifiée et diversifiée, en accordant une place privilégiée à l'ouverture d'horizons des jeunes.